

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 22 JUIN 2011

DATE DE CONVOCATION : 16 juin 2011
DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2011
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

L'an deux mil onze, le vingt deux juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Pascal JACQUES, Françoise CELAS, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUCHERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Matthieu MAIA représenté par Mireille MUNCH
Geneviève GENDRE représentée par Jacques DELPORTE
Hervé DELAVEAU représenté par Daniel CAHUZAC

Secrétaire de séance : Martine FITTE-REBETÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2011

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 27 mai 2011.

ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2011

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la somme de 46 000 € inscrite à l'article 65741 du budget primitif de l'exercice 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : ADOPTE le tableau de répartition des subventions communales 2011 qui s'établit de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	EFFECTIFS	Subv. Annuelle
Associations sportives		
➤ Gym Muscul	72	1 500 €
➤ Judo	120	2 000 €
➤ Ping Pong	38	1 500 €
➤ Tennis	98	2 000 €
+ Sub. exceptionnelle : bulle		7 300 €
➤ Foot	248	4 000 €
+ Sub. exceptionnelle : Transport Carbone	Déjà délibéré et versé le <u>05/05/2011</u>	3 000 €
+ Sub. exceptionnelle		1 000 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
➤ Coop. Scol. Maternelle		1 500 €
➤ Coop. Scol. Elémentaire		1 500 €
+ Sub. exceptionnelle : Classe découverte		1 200 €
➤ Sons d'Histoire	85	2 500 €
ASSOCIATIONS DIVERSES		
➤ Amicale des Anciens	107	3 000 €
➤ Anciens Combattants	9	400 €
➤ FNACA	63	400 €
➤ Jardin Enchanté	12	500 €
+ Sub. exceptionnelle : spectacle 06/11		450 €
➤ Jardins Familiaux	106	2 100 €
➤ AIPE	30	300 €
➤ On te Donne	25 familles	2 300 €
➤ Les Amis de l'Eglise Saint-Rémy	30	653,68 €
➤ Amicale des Employés Municipaux	40	1 500 €
ASSOCIATIONS EXTERNES		
➤ APAPH	62 familles	460 €
➤ Prévention Routière		200 €
➤ Association sportive Lycée Martin Luther King à Bussy-St-Georges		90 €
➤ Foyer Socio Educatif Lycée Martin Luther King à Bussy-St-Georges		200 €
➤ Foyer CES Jacques Yves Cousteau à Bussy-St-Georges	3	350 €
➤ Association Le Renard		350 €
➤ Association Centre Hospitalier de Lagny		500 €
➤ A.V.I.M.E.J.		600 €
➤ Fondation Hospitalière Sainte Marie		847 €
➤ Amicale de la Police de Lagny		150 €
➤ C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologie)		250 €
➤ ONCOVAL		250 €
TOTAL GÉNÉRAL		44 850,68 €

LOCAUX COMMUNAUX : BAIL DE LOCATION

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de location de bureau formulée par la SARL CERVONLINE dans le bâtiment communal sis 3, rue du Général de Gaulle à Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : ACCEPTE la location de bureau ci-dessus indiquée.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer le bail de location.

**MARCHE PUBLIC «SEJOURS-JEUNES » HIVER 2012 :
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la consultation pour l'organisation de deux séjours «jeunes» pour l'hiver 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1er : DONNE ACTE à Madame le Maire de son information,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer le marché référencé ci-dessus avec le prestataire dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse.

**FINANCES : SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : DECIDE de solliciter un fonds de concours pour le projet de construction des services techniques et le projet d'extension du groupe scolaire sur la base du tableau de financement présenté ci-dessous.

<u>Projet</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Subventions obtenues</u>	<u>Restant à charge de commune</u>
Centre technique Municipal	1 228 000.00 €	300 000 €	928 000.00 €
Extension groupe scolaire	250 000 €	0 €	250 000 €

MARCHÉ PUBLIC : AVENANT N° 1 DU MARCHÉ 2010/02

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du Conseil Municipal n°2010/06/01-08 du 24 juin 2010 relative à l'approbation de l'avant projet détaillé de l'opération de travaux d'aménagement du rond point – Avenue Joseph Paxton,

Vu la délibération n° 2008/03/01-02 du Conseil Municipal du 15 mars 2008 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011 de la ville.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Décide de conclure l'avenant n° 1 des augmentations ci-après détaillées, avec l'entreprise TERCA -3 et 5 Rue Lavoisier – 77400 Lagny dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée : Travaux d'aménagement du Rond-Point – Avenue Joseph Paxton,

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°1 ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution avec l'entreprise TERCA, pour un montant de 19 273.35 euros hors taxes, soit 23 050.93 euros TTC.

TARIFS : MINI-SEJOUR SALLE DES JEUNES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le mini-séjour organisé au parc Walibi aux Avenières (Isère) du mardi 26 juillet au jeudi 28 juillet 2011, pour 7 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : **FIXE** le tarif du séjour au parc Walibi à 85€par participant.

ARTICLE 2 : **DIT** que les encaissements pour ce mini-séjour seront enregistrés sur la régie séjours.

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, et notamment les articles L. 5210-1-1 et suivants,

Vu le projet de SDCI en Seine-et-Marne présenté à la CDCI le 29 avril 2011, notifié à la Communauté de Communes de la Brie Boisée et à la commune de Ferrières en Brie le 13 mai 2011,

Considérant que le découpage proposé par le représentant de l'Etat dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 29 avril 2011 et notifié le 13 mai 2011 entraîne une dissolution pure et simple de la Brie Boisée ;

Considérant que ce découpage est de nature à méconnaître les dispositions de l'article L. 5210-1-1 du CGCT ;

Considérant la nécessité pour les collectivités locales d'exercer un rôle prépondérant aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de cette nouvelle répartition afin d'aboutir à une carte de l'intercommunalité élaborée si possible dans le plus grand consensus et de pérenniser ainsi la répartition résultant de l'adoption définitive du schéma départemental ;

Considérant que les communes de la Brie Boisée souhaitent pouvoir demeurer ensemble et être force de proposition dans la nouvelle configuration du SDCI à venir ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CONSIDÈRE** que le projet de SDCI proposé le 29 avril 2011 à la CDCI et notifié le 13 mai 2011 entraînant une dissolution pure et simple de la Brie Boisée par retrait des communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré, ne paraît pas conforme aux dispositions de l'article L. 5210-1-1 du CGCT ;
- **REFUSE**, en conséquence, le découpage proposé par le représentant de l'Etat dans le projet de SDCI en Seine-et-Marne du schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 29 avril 2011 et notifié le 13 mai 2011 à la communauté de communes et à la commune ;

- **DECIDE** en étroite coopération avec les communes membres de la Brie Boisée d'étudier un projet de fusion de la Brie Boisée avec une autre communauté de communes.

PERSONNEL : CREATION DE POSTE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1er : DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial chef à temps complet à compter du 1er juillet 2011.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2011 concernant le service des Affaires Générales

SERVICE	GRADE	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
AFFAIRES GENERALES	Rédacteur Chef	1	35/35
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	35/35
	Adjoint administratif de 1ère classe	2	35/35
	Adjoint administratif de 2ème classe	2	35/35

QUESTIONS DIVERSES

Madame MUNCH communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h45.



Le Maire,

Mireille Munch

Mireille MUNCH